

SEANCE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation : 07 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures douze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huit clos sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

Étaient présents : Elisabeth BILLET, Michèle BOUDARD, Yannick BRÉANT, Gérard BOULAN, Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL, Virginie FAURE, Alexandre LELIÈVRE, David MOUGE, Tiffany PERRIER

Absents excusés : Marie-Pierre COQUEREL

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice.

TRAVAUX SIEGE PHASE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement : **25 000.00 €**
- ✓ En section de fonctionnement : **10 417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder à une décision modificative budgétaire pour inscrire les sommes au budget 2021 concernant la participation financière de la commune pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications réalisés par le SIEGE 27.

Il convient donc de les modifier comme suit :

Dépense d'investissement compte 2041582 : + 25 000,00€
Recette d'investissement compte 021 : + 25 000,00€
Dépense de fonctionnement compte 023 : + 25 000,00€
Dépense de fonctionnement compte 615221 : - 25 000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte le transfert des crédits ci-dessus.

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS « TRANSPORT » DE L'EPN

À compter de septembre 2021, Evreux Portes de Normandie (EPN) reprend la compétence Transport Public Routier et étend sa compétence en matière de transports scolaires à de nouveaux secteurs du territoire de l'agglomération ; compétences exercées auparavant par la Région Normandie.

Cette prise de compétence apporte à l'EPN de nouvelles obligations en matière de gestion des services de transports, et notamment les lignes interurbaines dites régulières. A ce titre Evreux Portes de Normandie a pour responsabilités de :

- Prendre en charge l'ensemble des usagers, qu'ils soient commerciaux ou scolaires, sur les lignes qui lui sont transférées.
- Gérer l'ensemble des composantes de la relation avec les usagers. Il s'agit alors de gérer les inscriptions et les réclamations, encaisser les paiements et délivrer et contrôler les titres de transports.
- Fixer la tarification applicable aux divers profils d'usagers empruntant les transports.
- Procéder à la communication et à l'information des usagers. Il s'agit alors de mettre à disposition des usagers l'ensemble des supports nécessaire à la compréhension du réseau de transport et de les informer en cas de modification ou d'évolution de l'offre de transport.
- Veiller à la cohérence du réseau de transports pour tout ce qui concerne les horaires, les itinéraires et les moyens déployés. Il s'agit alors de modifier les dessertes existantes ou d'en créer de nouvelles.
- S'assurer de la bonne exécution des services de transports réalisés par les transporteurs exploitants et prendre, le cas échéant, toutes les mesures d'urgence que des circonstances exceptionnelles peuvent induire. Il s'agit alors de veiller aux respects des horaires, des itinéraires et des règles de sécurités.
- Ajuster l'offre de transports en fonction des aléas, des travaux sur la voie publique ou des modifications des conditions de fonctionnement des établissements scolaires.
- S'assurer de l'application du règlement en vigueur dans les transports. Il s'agit alors de gérer les problèmes de discipline rencontrés dans les transports.
- Garantir les conditions de sécurités aux points d'arrêts et dans les véhicules affectés au service de transport public.

Comme évoqué lors de la réunion du 28 avril 2021, le Service Mobilités d'Evreux Portes de Normandie accompagné de Monsieur Raphaël Norblin et Monsieur Daniel Douard souhaite obtenir les coordonnées, d'un ou plusieurs « référents mobilités » par commune. Ces référents auront plusieurs rôles et notamment :

- Faire office d'interlocuteur privilégié avec le Service Mobilités pour les affaires dites courantes.
- Être relais du Service Mobilités dans le cadre de campagne de communication, y compris en cas d'aléas climatiques.
- S'assurer, de façon spontanée, ou à la demande du Service Mobilités, du respect des horaires, des itinéraires et des règles de sécurités.

- Remonter au Service Mobilités les dysfonctionnements observés sur le terrain (retard récurrent, arrêt « sauvage », sécurité, ...)
- Avertir le Service Mobilités en cas de travaux pouvant impacter le transport scolaire, ou les lignes interurbaines dites régulières.
- Être relais du Service Mobilités durant les épisodes de veille hivernale et l'informer de l'état de la circulation dans votre secteur.
- Participer, potentiellement, au contrôle lors de la montée des effectifs dans les cars.

Le Maire Michel CHAUVIN se propose d'être référent avec Madame Michèle FROUARD.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DÉSIGNER** Monsieur Michel CHAUVIN et Madame Michèle FROUARD référents pour la compétence Transport Public Routier d'Evreux Portes de Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Michel CHAUVIN et Madame Michèle FROUARD comme référents pour la compétence Transport Public Routier d'Evreux Portes de Normandie.

QUESTIONS DIVERSES

- Un défibrillateur va être installé par l'entreprise Lebrun-Marie sur le côté gauche de la mairie. Il sera demandé une démonstration.
- **Urbanisme** : Toute demande préalable déposée en mairie demandera quelques jours pour être validée, ceci pour garantir la conformité de la demande et pouvoir apporter des corrections si nécessaire.
- **Illuminations** : Une commande a été passée pour une longueur de 32 mètres de guirlandes pour un montant de 672 €.
- **Démantèlement VOR** (système de balises de la base aérienne) : La base 105 changeant son système de balises pour un dispositif ne pouvant pas être perturbé par les ondes, certaines communes dont la nôtre sont susceptibles d'être approchées pour la pose d'éoliennes.
- **Table de ping-pong** : Il faut faire une dalle de 1,50 m x 1,20 m. Après préparation des matériaux, appel aux volontaires.
- Nous avons reçu le banc en chêne hexagonal qui sera prochainement installé autour du chêne de la mairie.
- **Courrier** : L'ensemble des membres présents du conseil municipal a bien pris connaissance du courrier d'un habitant de la commune.

La séance est levée à 22h00.